

Mairie d

ARRONDISSEMENT de

Du an mil huit cent vingt-cinq, à heures du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
d le du mois d mil
d domicilié à département
N.° fils d
d domicilié à département
et de

Et d

âgée de ans, née à département d
le du mois d mil domiciliée
à département d fille d

domiciliée à département d
et d

Les actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tout lesquels actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence d domicilié à département
d âgé de ans, profession d
D domicilié à département
d âgé de ans, profession d
D domicilié à département
d âgé de ans, profession d
Et d domicilié à département
d âgé de ans, profession d

Après quoi, moi
faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi